



La Charte Terre Entreprise proposée par Groupama Centre-Atlantique met à votre disposition des offres exclusives dédiées **aux Jeunes Agriculteurs**. Ces avantages vous permettront de démarrer votre activité en bénéficiant d'un soutien de la part de l'assureur privilégié du monde agricole.

Ces avantages s'appliquent à tous les jeunes agriculteurs qui entrent dans la charte Terre Entreprise de Groupama Centre-Atlantique à compter du 1^{er} janvier 2018

Pour entrer dans la Charte Terre Entreprise, vous devez :

- Avoir moins de 40 ans** (pour les femmes, 1 année supplémentaire par enfant)
 - Être affilié au régime de la MSA et ENIM**
 - Être installé depuis moins de 5 ans, idéalement en ayant réalisé un plan de professionnalisation personnalisé**
 - Être jeune exploitant, paysagiste, entrepreneur de travaux agricoles ou double actif...**
 - Être assuré Groupama pour les Biens professionnels, en Auto, en Assurance de personnes et en RC.**
- Je déclare remplir les 5 conditions mentionnées ci-dessus**

1

Des réductions tarifaires chaque année, pendant 5 ans, sur tous vos risques privés et professionnels

- Pour vous accompagner dans votre installation, **nous vous offrons jusqu'à un an et demi d'assurances.**
- Pour la souscription d'un contrat Climatique subventionnable «récolte», **vous bénéficiez d'une avance de subvention pour soulager votre trésorerie.**

Contrats / Années		1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Pour tous vos contrats	<input type="checkbox"/> Option A	50 %	30 %	30 %	20 %	20 %
	<input type="checkbox"/> Option B	20 %	30 %	50 %	30 %	20 %
Pour vos assurances climatiques		20 %	15 %	15 %	10 %	10 %
Pour votre contrat service de remplacement		40 %	30 %	20 %	10 %	10 %

2

Une aide concrète pour maintenir l'activité de l'exploitation en cas de coup dur

- En cas d'arrêt de travail : nous doublons le montant de vos indemnités journalières dans la limite de 60 jours les deux premières années.
- En cas de décès : nous versons un abondement de 18 000 €, si souscription d'une garantie décès dès la 1^{ère} année d'installation.
- Pour la vie privée : nous mettons à votre disposition une assistance à domicile pour vous, votre conjoint, vos enfants...
- Nous vous offrons un avantage sur la souscription de votre contrat service de remplacement. (voir point 1)

3

Une attention particulière lors d'une naissance

- Nous doublons le montant de votre forfait naissance, si vous avez souscrit un contrat Santé.
- Le forfait est aussi doublé en cas d'adoption.

4

Une démarche de prévention

- Nous réalisons un audit d'exploitation au premier contact.
- Nous vous accompagnons financièrement sur vos démarches de prévention avec des réductions sur vos contrats d'assurance et par des tarifs réduits chez nos partenaires. (voir point 5)

5

Un accompagnement au quotidien

- Nous vous proposons des réductions chez des partenaires spécialistes de la prévention agricole.
- Votre fidélité est récompensée, à partir de la 3^{ème} année, dans le cadre du Club Groupama Avantages.

6

Des outils et des services innovants pour développer votre activité

Gari

Votre assistant agricole

Une seule appli pour veiller sur votre exploitation.



- Contactez nos experts Gari au **0 969 322 322** (prix d'un appel local) - du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.
- Téléchargez gratuitement l'application GARI.

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

M MiiMOSA

Notre partenaire pour financer vos projets agricoles.



Simplicité

Aucune garantie et caution personnelle demandées.



Réactivité

Une réponse de principe sous 48 heures et une collecte de 20 jours en moyenne.



Expertise

Des experts spécialisés dans le secteur agricole pour vous accompagner personnellement dans la réussite de votre demande de financement.



- Rendez-vous sur : <https://groupama.miimosa.com> pour en savoir plus et déposer votre projet.